Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-200084010-20251204-DCM20251099-DE

2025/10/99

Commune de RIVES-DU-COUESNON
35 140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Saint-Jean-sur-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 27 novembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 25

Présents (20) :

M.	LEBOUVIER	David
M	ERARD	Joseph
Mme	CORNÉE	Chrystèle
M.	LÉONARD	Gilbert
Mme	GEORGEAULT	Valérie
M.	TUROCHE	Bernard
Mme	PIGEON	Véronique
M.	ROYER	Didier
Mme	CHARRAUD	Isabelle
M.	LEMOINE	Loïc

M.	FROC	Dominique
Mme	DESGUERETS	Chrystèle
Mme	CORNEC	Chrystèle
M.	GODEUX	Wilfrid
M.	JALLOIN	Ludovic
M.	CHAPELLE	Mathieu
Mme	DELAUNAY	Fiona
Mme	KAZUMBA	Lelu
Mme	HELIES	Karine
M.	ROY	Johann

Absents excusés (3) dont (0) pouvoir :
Madame GILLETTE Corinne
Monsieur PRIGENT Joël.
Madame DALLÉ Lorane.

Absents (2) :
Madame ROGER Ramatoulaye.
Madame ANDRE BENOUAHADA Marine.

Secrétaire de séance : Madame GEORGEAULT Valérie.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-200084010-20251204-DCM20251099-DE

OBJET DE LA DELIBERATION 2025.10.99

17– COTISATION TRANSPORT SCOLAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions relatives à l'organisation des services scolaires et périscolaires ;

Considérant que la commune organise le transport scolaire pour les élèves inscrits dans les écoles du regroupement scolaire ;

Considérant que le coût du transport scolaire et des sorties pédagogiques constitue une charge importante pour la collectivité ;

Considérant la nécessité de faire contribuer les familles bénéficiaires afin d'assurer une répartition équitable des charges financières et de maintenir la qualité du service proposé ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE la participation financière des familles pour l'année scolaire 2025/2026 au service « Transport scolaire » comme suit :

- **45 €** par élève inscrit au 1er octobre 2025 ;
- **22,50 €** par élève pour les enfants ayant quitté ou rejoint les écoles du regroupement en cours d'année, ce tarif s'applique aux élèves ayant quitté ou rejoint l'école au cours de l'année scolaire, à compter du 1er janvier de l'année en cours.

PRECISE que cette participation contribuera exclusivement au financement des frais de transport scolaire ainsi qu'aux sorties pédagogiques organisées dans le cadre du regroupement scolaire.

APPROUVE les montants proposés et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à leur mise en application effective pour l'année scolaire 2025/2026.

Fait et délibéré les jours,
mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
David LEBOUVIER

La secrétaire de séance,
Valérie GEORGEAULT

MAIRIE DE RIVES-DU-COUESNON
Ille-et-Vilaine